

Conditions générales de vente

§ 1 Domaine d'application et dispositions générales

- (1) Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à toutes les relations commerciales, en particulier aux contrats conclus par le biais de la boutique en ligne [https://ol-webshop.com/epages/Estaro-Webshop.sf/de_DE/?ObjectPath=/Shops/estaro-Webshop] (ci-après dénommée « boutique en ligne »), conclues entre ESTARO GMBH EDELSTAHL-BEDARF (ci-après dénommé « estaro ») An der Helle 23 B à 59505 Bad Sassendorf (Allemagne) et ses partenaires contractuels (ci-après dénommés « client »), relatives aux livraisons, aux prestations de services et aux autres prestations, y compris les contrats d'entreprise, aux conseils, aux propositions et aux autres prestations annexes. Les présentes CGV s'appliquent en particulier aux contrats de vente et/ou de livraison de biens mobiliers (« marchandises »), indépendamment du fait que la société estaro fabrique elle-même la marchandise ou l'achète auprès de sous-traitants art. 433 et 650 du Code civil de la République fédérale d'Allemagne). Elles sont également valables pour les livraisons, les prestations et les offres futures aux clients, même si elles ne sont pas encore une fois convenues séparément.
- (2) L'offre de marchandises dans la boutique en ligne s'adresse exclusivement aux entrepreneurs (au sens de l'art. 14 al. 1 du Code civil de la République fédérale d'Allemagne, c'est-à-dire aux personnes physiques ou morales ou aux personnes ayant une capacité juridique qui, lors de la conclusion de la transaction, exercent leur activité professionnelle commerciale ou indépendante) ainsi qu'aux personnes morales de droit public et aux fonds spéciaux de droit public. La vente aux consommateurs est exclue.
- (3) La version des CGV en vigueur au moment de la conclusion du contrat fait foi. En cas de doute, les incoterms dans leur version la plus récente sont décisifs pour l'interprétation des clauses commerciales.
- (4) Les CGV d'estaro s'appliquent exclusivement. Les conditions générales de vente divergentes, contraires ou complémentaires du client ou de tiers ne sont pas applicables.
. C'est également valable dans le cas où estaro ne s'est pas explicitement opposé à sa validité dans un cas particulier.
. Même si estaro se réfère à une lettre qui fait référence aux conditions générales du client ou d'un tiers, ceci n'implique pas l'acceptation de ces conditions. C'est également valable

même si estaro, en connaissance des CGV du client, effectue la livraison à ce dernier sans réserve.

- (5) Les contrats avec le client sont conclus en langue allemande. Si le site contient des versions bilingues du contrat, celles-ci ne servent qu'à des fins de traduction. Le texte allemand du contrat fait toujours foi.
- (6) D'une manière générale, les livraisons des commandes ne sont effectuées qu'au sein de la République fédérale d'Allemagne. Les livraisons dans des pays autres que la République fédérale d'Allemagne peuvent être effectuées après accord individuel et écrit avec estaro.

§ 2 Conclusion du contrat

- (1) Les offres sont faites sans engagement et à titre indicatif. C'est également valable dans le cas où estaro fournit au client des catalogues, d'autres descriptions de produits ou des documents, même sous forme électronique – sur lesquels estaro se réserve le droit de propriété et de droits d'auteur.
- (2) La commande peut être passée dans la boutique en ligne à condition que le client ait créé un compte d'utilisateur.
. Les données demandées au client lors de l'enregistrement doivent être fournies conformément à la vérité. Les données d'accès au compte d'utilisateur doivent être tenues secrètes par le client et ne doivent pas être transmises à des tiers. En cas de soupçons qu'un tiers a eu accès au compte de l'utilisateur, l'utilisateur est tenu d'en informer immédiatement estaro et de modifier son mot de passe.
- (3) Le client peut commander les marchandises présentées dans la boutique en ligne en les plaçant dans son panier et en suivant le processus de commande. Le bouton « retour » du navigateur ainsi que les boutons existants permettent au client de revenir aux étapes précédentes de la commande. Il peut modifier son choix dans le panier à tout moment jusqu'à la fin de la commande en cliquant sur les boutons disponibles. Avant de conclure la commande, le client peut la vérifier et la corriger sur une page d'aperçu.
. En cliquant sur le bouton « Faire une offre contraignante »,

le client fait une offre contraignante pour la conclusion d'un contrat portant sur les prestations qu'il a choisies.

- (4) Après réception de l'offre, le client reçoit une confirmation d'estaro par voie électronique de la réception de l'offre (confirmation de réception), qui n'est cependant pas une acceptation de l'offre.
- (5) Le contrat est considéré comme conclu lorsque l'offre du client a été acceptée par estaro au moins sous forme écrite (un courriel suffit). estaro peut accepter l'offre dans les 10 jours suivant sa réception. Passé ce délai, le client n'est plus lié par son offre de contrat.
- (6) Le texte du contrat n'est pas enregistré par estaro et n'est pas accessible au client .
- (7) Si la conclusion du contrat se fait par un autre moyen que l'envoi de l'offre à estaro par le biais de la boutique en ligne et l'acceptation sous forme de texte (par exemple, par le biais d'autres types de télécommunication ou d'installations téléphoniques), estaro confirme la conclusion du contrat au moyen d'une lettre de confirmation de commande (appelée lettre de confirmation commerciale).
- (8) Si la livraison de la marchandise commandée par le client n'est pas possible, par exemple parce qu'elle n'est pas disponible en stock, estaro peut renoncer à une déclaration de livraison . Dans ce cas, aucun contrat n'est conclu.
- (9) Les langues suivantes sont disponibles pour la conclusion de contrats dans le cadre du commerce électronique par le biais de la boutique en ligne sont disponibles : allemand.
- (10) estaro se soumet lui-même à un code de conduite, disponible au sur son site Internet à la rubrique téléchargement et qui peut être envoyé sur demande.

§ 3 Prix et paiement

- (1) Dans la mesure où il n'y a pas eu d'accord individuel sur les prix, les commandes passées dans la boutique en ligne et les demandes confirmées qui y sont passées sont soumises aux prix indiqués dans les commandes correspondantes majorés des suppléments d'alliage en vigueur le jour de la livraison. Par ailleurs, pour les demandes et/ou les offres faites en dehors de la boutique en ligne, ce sont les

listes de prix actuelles d'estaro au moment de l'offre, plus les suppléments d'alliage en vigueur le jour de la livraison, qui s'appliquent.

- (2) Les prix s'appliquent à l'ensemble des prestations et des livraisons mentionnées dans la confirmation de la commande.
. Les prestations supplémentaires ou spéciales, ou les livraisons spéciales sont facturées séparément. Les prix sont indiqués en euros, au départ du lieu d'expédition, majorés de la taxe sur le chiffre d'affaires légale, des frais d'expédition et d'assurance et, en cas de livraison à l'exportation, des droits de douane, ainsi que des taxes et autres charges publiques. Les commandes urgentes peuvent être facturées avec une majoration raisonnable en raison des risques encourus. Les frais supplémentaires dus à un mode d'expédition particulier souhaité par le client, tels par exemple qu'un envoi express, en régime accéléré ou par avion sont à la charge du client.
- (3) Les montants facturés sont à régler dans les 30 jours suivant la date de facturation, sans aucune déduction sauf accord autre par écrit (un courriel suffit).
. La date de paiement est déterminée par la réception du versement sur l'un des comptes bancaires d'estaro indiqués. Si le client ne paie pas à l'échéance, il y a alors retard de paiement, sans qu'un rappel soit nécessaire. Les montants impayés à compter de la date de l'échéance, doivent être majorés de neuf pour cent au-dessus du taux d'intérêt de base de la BCE. Lors de la première mise en demeure, des frais de rappel d'un montant de 5,00 euros sont facturés, puis de 10,00 euros pour le deuxième et de 15,00 euros pour le troisième. Après la troisième mise en demeure, les créances sont confiées à une société de recouvrement. Les frais qui en résultent sont à la charge du client. Il est possible de faire valoir des intérêts plus élevés et d'autres dommages en cas de retard de paiement du client.
- (4) Les lettres de change et les chèques ne sont pas acceptés.
- (5) La compensation avec des contre-prétentions du client ou la rétention de paiements en raison de telles prétentions n'est autorisée que si les contre-prétentions découlent du même rapport contractuel et sont incontestées ou valables en droit.
- (6) Indépendamment de tout accord de paiement conclu dans un cas particulier, estaro est en droit de n'effectuer les livraisons ou prestations en suspens que contre paiement anticipé ou d'exiger un dépôt de garantie si, après la conclusion du contrat, des circonstances sont portées à sa connaissance qui pourraient réduire nettement la solvabilité du client.

mettant ainsi en péril le paiement des créances arriérées d'estaro par le client issues de relation contractuelle correspondante. estaro bénéficie ici des droits prévus à l'article 32 du Code civil de la République fédérale d'Allemagne (exception d'incertitude). Dans ce cas, estaro est également en droit d'exiger le paiement de toutes les créances non encore prescrites issues de la relation commerciale en cours avec le client. Après l'expiration infructueuse de ce délai, estaro peut résilier le contrat en tout ou partie. Dans ce cas, toute demande de dommages et intérêts ou de remboursement de frais de la part du client à l'encontre d'estaro est exclue, dans le cadre de la réglementation légale.

- (7) Un paiement anticipé par le client doit être effectué en particulier dans les cas suivants :
- a. Le montant de la facture à payer est inférieur à 500,00 euros nets. Dans ce cas, estaro est en droit de n'effectuer les livraisons ou les prestations en attente qu'à partir du versement intégral du paiement anticipé ;
ou
 - b. La commande du client est importante. Dans ce cas, estaro est également en droit de n'effectuer les livraisons ou les prestations en attente qu'à partir du versement intégral du paiement anticipé convenu. Le montant convenu du paiement anticipé s'élève à 50,00 % du montant total de la commande, majoré des éventuelles taxes sur le chiffre d'affaires applicables.

§ 4 Livraison et délai de livraison

- (1) Les dates de livraison annoncées par estaro pour les livraisons et les prestations ne sont toujours qu'approximatives. Cette disposition ne s'applique pas si le délai de livraison a été convenu individuellement entre estaro et le client et ce au moins sous forme écrite.
- (2) Le lieu d'exécution de toutes les obligations découlant de la relation contractuelle est le siège d'estaro, sauf si, dans un cas particulier, estaro n'ordonne à un fournisseur d'effectuer la livraison directement au client. Dans ce cas, le lieu d'exécution est le lieu de destination de la livraison.
- (3) estaro est en droit de procéder à des livraisons partielles, conformément aux usages commerciaux et dans une mesure raisonnable. estaro annonce la livraison partielle au client à l'avance et par écrit (un courriel suffit) en lui indiquant la date de cette livraison. Si le client s'oppose à cette livraison partielle, il doit contacter estaro

immédiatement par écrit (un courriel suffit). Si aucune objection n'est formulée, chaque livraison partielle est considérée comme une prestation partielle convenue acceptée. Dans le cas de l'indication d'une quantité « approx », estaro est en droit de facturer jusqu'à 10,00 % de plus ou de moins que la quantité livrée, conformément aux usages du secteur.

- (4) estaro a le droit d'expédier la marchandise de plusieurs commandes successives dans le temps et/ou de commandes dans un délai de 48 heures, de les emballer et de les livrer ensemble afin de réduire les coûts de transport et d'emballage pour le client et pour lui-même . estaro convient avec le client de l'emballage et de la livraison groupés prévus des commandes et s'accorde avec lui sur les modalités de livraison à l'avance et en temps voulu, sous forme écrite (un courriel suffit). L'emballage et la livraison groupés des différentes commandes et/ou ordres ne sont pas à considérer comme une nouvelle commande groupée, à moins qu'estaro n'ait indiqué par ailleurs au moins sous forme écrite que ces commandes et/ou ordres ont été regroupés en une seule et même commande groupée ou un seul et même ordre groupé.
- (5) Si la marchandise est expédiée conformément aux accords conclus avec le client, estaro est uniquement responsable de la livraison correcte et en temps voulu de la marchandise à l'entreprise de transport et n'est pas responsable des retards causés par le transporteur . Toute durée d'expédition prévue indiquée par estaro (période entre la livraison de la marchandise à l'entreprise de transport et la livraison au client) est donc sans engagement. Cela ne s'applique pas si une date fixe d'expédition a été convenue au moins sous forme écrite.
- (6) Pour le respect des délais et des dates convenus pour la mise à disposition de la marchandise, l'expédition en temps voulu au départ de l'usine ou de l'entrepôt est déterminante. La livraison est considérée comme effectuée dans les délais si la marchandise a quitté l'usine ou l'entrepôt d'estaro ou des fournisseurs d'estaro avant la date d'expédition.
- (7) Les délais et dates convenus pour la mise à disposition de la marchandise par estaro, sont prolongés automatiquement de la durée pendant laquelle le client est en retard de paiement de l'acompte convenu ou s'il n'a pas respecté d'autres obligations contractuelles dans ce cadre .

- (8) Si la livraison est retardée en raison d'une action ou d'une omission du client, une prolongation raisonnable de la durée de livraison est accordée est accordée en fonction des circonstances. Les frais supplémentaires occasionnés par ce retard sont à la charge du client.
- (9) Si estaro n'est pas en mesure de respecter les délais de livraison en raison d'un cas de force majeure ou pour d'autres raisons qui ne sont pas imputables à estaro (mesures d'autorités publiques, grèves, lock-out, perturbations de l'exploitation, problèmes d'approvisionnement en matériaux, encombrements de la circulation, pandémie, épidémie, etc.), une prolongation du délai est accordée en fonction des circonstances. estaro informe alors immédiatement le client de cette prolongation et lui indique en même temps le nouveau délai de livraison prévu . Si la prestation n'est toujours pas disponible dans l'espace du nouveau délai de livraison, estaro est en droit de résilier le contrat tout ou partie ; la contrepartie déjà versée est alors remboursée au client par estaro dans un délai de 14 jours. La revendication de dommages et intérêts par le client est exclue dans ce cas.
- (10) Si la marchandise n'est pas livrée sans faute coupable de la part d'estaro ou si elle n'est pas livrable dans les délais malgré une commande ultérieure passée dans les temps, estaro est en droit de résilier le contrat de vente. estaro informe alors immédiatement le client de l'indisponibilité de la marchandise et, en cas de résiliation, lui rembourse les paiements effectués à estaro dans un délai de 14 jours ouvrables.
- (11) L'apparition d'un retard de livraison par estaro est déterminée par les réglementations légales. Cependant, une sommation par le client est nécessaire.
- (12) Les droits du client selon l'art. 10 des présentes CGV et selon les droits légaux d'estaro, notamment en cas d'exclusion de l'obligation de fournir la prestation (par ex. en raison de l'impossibilité ou de l'inacceptabilité de la prestation et/ou de l'exécution ultérieure), restent inchangés.

§ 5 Expédition, emballage, assurance et transfert des risques

- (1) Sauf accord express contraire, estaro détermine le mode de livraison approprié et l'entreprise de transport à sa propre discrétion. Le montant des frais de port dépend du type de la commande, de sa valeur et du pays de livraison.

(2) Les frais de port sont indiqués hors frais d'emballage. Les

frais d'emballage peuvent être consultés dans les modalités d'expédition et de livraison d'estaro

. Si le client n'indique pas le type d'emballage disponible, souhaité, l'emballage est d'une manière générale effectué selon le type « Emballage standard 1 ». Les types d'emballage suivants sont disponibles en fonction de la marchandise commandée :

- a. Emballage standard 1 : regroupement des tubes/de l'acier rond avec des lanières, ainsi qu'emballage des extrémités dans un film plastique ;
- b. Emballage standard 2 : regroupement des tubes/de l'acier rond avec des lanières, ainsi que leur emballage complet dans des panneaux alvéolaires ;
- c. Emballage standard 3 : emballage sur/au moyen d'une palette jetable en bois pour les tôles ;
- d. Emballage Standard 4 : emballage spécial, au moyen de caisses en bois, de palettes spéciales, d'emballages spéciaux de marquages ou selon les souhaits spécifiques du client, par exemple. Le prix est déterminé en fonction de la charge de travail correspondante pour de l'emballage spécial souhaité, mais il s'élève au minimum à 150,00 euros.

(3) estaro est en droit de s'enquérir de la réception de la livraison auprès du client ou de son destinataire désigné.

(4) Le risque de perte accidentelle, de détérioration accidentelle ou de perte est transféré au plus tard au moment de la remise de la marchandise à l'entreprise de transport,

respectivement à l'expéditeur, au transporteur ou à toute autre personne chargée de l'expédition

au client. C'est également valable si des livraisons partielles et/ou si des accords de FCA, EXW, CPT ou de livraison directe ont été convenus

. Si un enlèvement de la marchandise par le client a été convenu, le transfert du risque a lieu,

dans ce cas, au moment convenu de l'enlèvement, lorsque la marchandise est prête à être livrée

par estaro (dette quérable du client). Si

l'expédition ou la remise est retardée en raison de circonstances dont la cause est imputable au client

le risque est transféré au client à partir du jour où la marchandise est prête à être expédiée et où estaro en a informé le client.

- (5) Les frais de stockage après le transfert du risque sont à la charge du client.
- (6) L'envoi n'est assuré par estaro contre le vol, les cassures, le transport, l'incendie, les dégâts des eaux ou les autres risques assurables, que sur demande expresse du client et aux frais de ce dernier. Il est recommandé au client de souscrire une assurance de transport suffisante pour les objets livrés.

§ 6 Frais en cas d'annulation

- (1) Si, après la conclusion du contrat, le client a l'intention de le résilier et en informe en informe estaro au moins sous forme écrite dans les 14 jours suivant la conclusion du contrat (annulation), estaro interrompt alors immédiatement le traitement de la commande. estaro examine après avoir été informé par le client, si l'annulation souhaitée peut être effectuée. Dans tous les cas, toute annulation nécessite l'accord écrit d'estaro. Passé ce délai de 14 jours, toute annulation est exclue.
- (2) Si estaro accepte l'annulation, les deux parties sont tenues de rembourser les prestations déjà reçues. estaro est en droit de ne procéder au remboursement du prix d'achat qu'après avoir reçu la marchandise si dans son intégralité et sans défaut.
- (3) L'annulation est soumise à des frais d'annulation d'un montant forfaitaire de 25,00 % de la valeur nette de la commande, qui sont facturés au client par estaro. La valeur nette de la commande est composée du prix de la marchandise, des frais d'expédition et d'emballage, ainsi que des postes spéciaux commandés, tels que les frais de coupe, ou de timbre, ou les certificats. En cas de livraisons directes, les éventuels frais de Les suppléments d'énergie et de réception par le TÜV sont également ajoutés à la valeur nette de la commande pour le calcul de l'indemnité forfaitaire d'annulation.
- (4) En cas d'annulation, le client doit également payer les frais de réexpédition de la marchandise si celle-ci a déjà été remise à l'entreprise de transport, ou à l'expéditeur, au transporteur ou à toute autre personne chargée de l'expédition, par estaro.

- (5) Le client assume le risque de destruction, de détérioration ou de perte accidentelles dans le cadre de la réexpédition jusqu'au moment où les marchandises sont remises à estaro.
- (6) Une annulation est exclue pour les commandes de fabrications spéciales de la (coupe à la longueur souhaitée, adaptation du matériau, estampillage, par exemple). De même, une annulation est exclue si la marchandise ne se trouve plus dans son état d'origine (à la suite d'une transformation, d'un mélange ou d'une combinaison avec des objets/produits du client ou de tiers, par exemple).

§ 7 Réserve de propriété

- (1) Jusqu'au paiement complet de toutes les factures présentes et futures, y compris celles sous condition d'estaro à l'encontre du client concerné, résultant du contrat et d'une relation commerciale en cours (« créances garanties »), estaro se réserve le droit de propriété sur l'ensemble des marchandises et des prestations correspondant à la livraison.
- (2) La marchandise sous réserve de propriété ne peut être cédée à des tiers, ni mise en gage à des tiers, ni donnée en garantie avant le paiement intégral des créances garanties . Le client doit immédiatement informer estaro par écrit, si une demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité est déposée ou dans la mesure où des tiers de ont accès (saisies, par exemple) à la marchandise sous réserve de propriété d'estaro. En cas d'accès à la marchandise par des tiers – par un huissier de justice, en particulier – à la marchandise sous réserve de propriété, le client doit signaler la propriété d'estaro sur celle-ci.
- (3) En cas de défaut de conformité au contrat du client par son comportement, notamment en cas de non-paiement du prix d'achat dû, estaro est en droit de résilier le contrat conformément aux dispositions légales ou/et d'exiger la restitution de la marchandise en vertu de la réserve de propriété . La demande de restitution n'implique pas en même temps la déclaration de résiliation du contrat ; estaro est bien davantage en droit de demander uniquement la et restitution de la marchandise sous réserve de propriété et de se réserver la possibilité de se désister du contrat. Si le client ne paie pas le montant dû Si du prix d'achat, estaro ne peut faire valoir ces droits que si estaro a imposé au préalable au client un délai de paiement raisonnable en vain ou si un tel délai n'est pas nécessaire selon les dispositions légales.

(4) La marchandise sous réserve de propriété ne peut être livrée que par un client qui n'est pas en retard de paiement exclusivement dans le cadre d'une opération commerciale en bonne et due forme aux conditions de vente habituelles. Dans ce cas, les dispositions suivantes s'appliquent en complément.

a. La réserve de propriété s'étend aux produits résultant de la transformation, du mélange et de l'utilisation de la marchandise sous réserve de propriété à leur valeur totale, estaro étant alors considéré comme le fabricant. Si, après une transformation, un mélange ou une l'utilisation de la marchandise avec des marchandises d'un tiers avec droit de propriété, estaro acquiert la copropriété proportionnelle de la valeur de facture de ces marchandises transformées, mélangées ou associées. Dans les autres cas, les mêmes réglementations s'appliquent au produit ainsi créé qu'aux marchandises sous réserve de propriété livrées.

b. Le client cède dès à présent à estaro ses créances, entièrement ou du montant de sa part de copropriété envers des tiers découlant de la revente de la marchandise ou du produit

à titre de garantie, conformément au paragraphe précédent

. estaro accepte cette cession. Les obligations du client mentionnées au paragraphe 2 s'appliquent également aux créances cédées. Par ailleurs, le client n'est pas autorisé à disposer de la propriété de la marchandise sous réserve de propriété sans le consentement préalable écrit d'estaro.

c. Le client reste autorisé à recouvrer la créance au même titre qu'estaro. estaro ne recouvrera pas cette créance tant que le client s'acquittera de ses obligations de paiement vis-à-vis d'estaro, qu'il n'y a pas de manquement de sa part au regard de sa capacité financière et qu'estaro n'a pas fait usage de sa réserve de propriété pour revendiquer un droit conformément au paragraphe 3. Si c'est le cas, estaro peut exiger que le client nomme à estaro les créances cédées et leurs débiteurs, qu'il lui fournisse toutes les indications nécessaires au recouvrement et

les documents correspondants et qu'il informe les débiteurs (tiers) de la situation.

estaro est de plus dans ce cas en droit de révoquer l'autorisation du client de continuer à vendre et à transformer la marchandise sous réserve de propriété.

- d. Si la valeur réalisable des garanties dépasse la valeur des créances d'estaro de plus de 20,00 %, estaro fournira, à la demande du client, des garanties à sa convenance au choix d'estaro.
- (5) Le client s'engage à ne céder la marchandise livrée par estaro que dans la mesure où il se réserve la propriété de cette marchandise jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et où il convient qu'en lieu et place de la réserve de propriété, si celle-ci est supprimée par la revente, la combinaison, la transformation ou l'incorporation, la propriété de la nouvelle chose ou de la créance qui en résulte lui est substituée.
- (6) Le client s'engage à prendre soin de la marchandise sous réserve de propriété.

§ 8 Cas de force majeure

- (1) En cas de force majeure, la partie contractante touchée est dispensée de l'obligation de livraison ou de réception pendant la durée du cas de force majeure et dans son ampleur .
- Est considéré comme cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de la partie contractante qui l'empêche, partiellement ou entièrement, de remplir ses obligations , y compris les incendies, les inondations, Les grèves, les épidémies, les pandémies et les lock-out légaux, ainsi que les perturbations de la circulation ou de l'exploitation ou les décisions administratives qui ne lui sont pas imputables. Les mesures de politique monétaire, commerciale ou autres, ainsi que les retards dans les procédures d'importation et de dédouanement, qui ne sont pas imputables à estaro, sont assimilés à des cas de force majeure. Une partie contractante est également considérée comme concernée au sens de la phrase 1, si l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants est affecté par un cas de force majeure qui l'empêche de remplir ses obligations envers cette partie contractante .
- (2) La partie concernée notifie alors sans délai l'autre partie de l'apparition du cas de force majeure ainsi que la cessation de celui-ci par écrit (un courrier électronique suffit).
- (3) En cas de force majeure, les parties contractantes se concertent sur la marche à suivre et déterminent si, après sa cessation, les marchandises qui n'ont pas été livrées pendant cette période doivent l'être ultérieurement. Indépendamment de ce qui précède, chaque partie est en droit de résilier les commandes concernées si le cas

de force majeure dure plus de huit semaines à compter de la date de livraison convenu
Les prestations partielles fournies jusqu'à l'apparition du cas de force majeure doivent
être acceptées et rémunérées par le client.

§ 9 Garantie

- (1) Les droits du client en cas de vices de matériels et de droit sont régis par les dispositions légales dans la mesure où aucune autre disposition n'a été convenue ci-après. Les revendications découlant du droit de recours du fournisseur sont exclues si la marchandise défectueuse a été transformée par le client ou un autre entrepreneur, par exemple en étant intégrée dans un autre produit.
 - (2) La base de la responsabilité des défauts d'estaro est avant tout l'accord sur les propriétés de la marchandise. Seules les descriptions de produits communiquées au client dans la confirmation de commande transmise par estaro sont considérées comme un accord sur les propriétés de la marchandise.
 - (3) Dans la mesure où aucune propriété n'a pas été convenue, il convient de se référer à la réglementation légale pour déterminer s'il y a défaut de qualité ou non. Dans le cas de déclarations publiques de tiers (déclarations publicitaires, par exemple), que le client n'a pas signalées à estaro comme étant déterminantes pour son achat, estaro n'assume aucune responsabilité à cet égard.
 - (4) Le contenu des spécifications convenues et une éventuelle utilisation prévue explicite ne constituent pas une garantie. estaro n'assume aucune garantie et ne fait par ailleurs aucune déclaration de garantie au client non plus.
 - (5) D'une manière générale, estaro n'est pas responsable des défauts dont le client a connaissance au moment de la conclusion du contrat ou n'a pas connaissance par négligence grave (art. 442 du Code civil de la République fédérale d'Allemagne). Par ailleurs, les droits de réclamation des défauts partent du principe que le client a rempli ses obligations légales d'examen et de blâme (art. 377 et 381 du Code commercial allemand). Si estaro est redevable de la livraison, le client est notamment tenu de signaler immédiatement à estaro les dommages dus au transport. Si, lors de la livraison, de l'examen ou à tout autre moment, un défaut est constaté, estaro doit en être informé immédiatement par écrit.
- . Dans tous les cas, les défauts apparents doivent être signalés dans un délai de cinq jours

calendaires

à partir de l'enlèvement ou, en cas de livraison due, à partir de la livraison, et lors de l'examen,

les défauts non visibles dans le même délai à compter de leur découverte, au minimum sous forme écrite. Après le transfert du risque, la réclamation des défauts qui auraient pu être constatés à cette occasion et que le client omet de signaler immédiatement est exclue conformément aux dispositions légales. Si, dans un délai d'un an après le transfert du risque, aucune réclamation n'est faite pour un défaut non décelable lors de l'examen, la marchandise est considérée comme acceptée.

- (6) Si la marchandise est défectueuse, estaro peut, en tenant compte des intérêts légitimes du client, choisir dans un premier temps d'y remédier en éliminant le défaut (réparation) ou en effectuant la livraison d'une marchandise sans défaut (livraison de remplacement)
- . Ceci ne porte pas atteinte au droit d'estaro de refuser l'exécution de son obligation dans les conditions légales
 - . Si la marchandise a déjà été revendue, traitée ou transformée, le client ne jouit que du droit de minoration
- (7) estaro est en droit de faire dépendre l'exécution ultérieure justifiée due du paiement intégral du prix d'achat par le client. Le client est toutefois en droit de retenir une partie raisonnable du prix d'achat proportionnelle au défaut.
- (8) Le client doit donner à estaro le temps et les moyens nécessaires à l'exécution de son obligation due en particulier en lui remettant immédiatement la marchandise contestée à des fins de contrôle. En cas de livraison de remplacement, le client doit restituer à estaro l'objet défectueux conformément aux dispositions légales.
- (9) Les dépenses nécessaires à l'examen et à l'exécution de l'obligation, notamment les frais de transport, d'acheminement, de main-d'œuvre et de matériel, sont pris en charge par estaro conformément aux réglementations légales, si l'existence d'un défaut a été constatée de manière valable en droit ou est incontestée entre les parties. L'exécution de l'obligation ne comprend ni le démontage de la chose défectueuse, ni la réinstallation, ni l'obligation d'exécution des travaux ni la prise en charge de leurs coûts, si estaro n'était pas tenu à l'origine de les installer. S'il a été statué par un jugement valable en droit ou si les parties s'accordent à dire qu'il n'y a pas de vices, estaro peut exiger du client qu'il rembourse les frais résultant de la demande d'élimination du défaut (en particulier les frais de contrôle et de transport), à moins que l'absence de défaut ne pouvait pas être détectable par le client.

- (10) Si des réparations sont effectuées par le client ou par un tiers de sa propre initiative et sans l'accord préalable d'estaro, estaro n'est pas tenu d'effectuer d'autres travaux d'amélioration sur le produit ou la partie de produit concerné(e) sauf si le client prouve que sa propre tentative effectuée dans les règles de l'art n'a pas été fructueuse et que le défaut existant par la suite
- Le n'a pas été influencé par cette tentative de réparation. Un droit d'intervention autonome n'est par ailleurs donné que dans des cas urgents de mise en danger de la sécurité de l'exploitation et pour éviter tout dommage disproportionné, estaro doit alors en être immédiatement informé. Dans ce cas, le client peut réparer lui-même le défaut ou le faire réparer par un tiers Et demander à estaro de rembourser les frais nécessaires. Il
- Il en est de même dans le cas où estaro prend du retard dans l'élimination d'un défaut et que le client a au préalable mis estaro en demeure par écrit.
- (11) Si l'exécution de l'obligation a échoué ou si un délai pour l'exécution ultérieure a été fixé par le client, s'est écoulé sans succès ou est inutile selon les dispositions légales, le client peut résilier le contrat de vente correspondant ou réduire le prix d'achat. En cas de défaut insignifiant, il n'y a cependant pas de droit de renonciation.
- (12) Les droits du client à des dommages et intérêts ou au remboursement de ses dépenses vaines ne sont applicables que conformément à l'art. 10, même en cas de défaut, et sont exclus par ailleurs.
- (13) Les défauts ou dommages qui résultent, sans faute de la part d'estaro, d'une utilisation inappropriée ou non conforme, d'un montage ou d'une mise en service incorrects ne sont pas couverts
- par la garantie d'estaro. C'est notamment valable dans les cas suivants :
- a. utilisation par un personnel non qualifié ou non formé ;
 - b. manipulation inappropriée ou incorrecte, d'un mauvais stockage ;
 - c. réparations effectuées de manière non conforme ;
 - d. usure naturelle ou influences chimiques ou électrochimiques ;
 - e. apparition de catastrophes, d'effet de corps étrangers et de cas de force majeure.

§ 10 Responsabilité légale

- (1) Sauf disposition contraire dans les présentes CGV, y compris les dispositions suivantes, estaro est responsable en cas de violation des obligations contractuelles et extracontractuelles, conformément aux dispositions légales.
- (2) La responsabilité d'estaro en matière de dommages et intérêts, quelle qu'en soit la raison de droit, est limitée à la responsabilité pour faute en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. En cas de simple négligence, estaro est responsable, sous réserve des restrictions légales de la responsabilité (par exemple diligence dans ses propres affaires ; violation insignifiante des obligations), uniquement
 - a. des dommages portant atteinte à la vie, au corps ou à la santé de personnes,
 - b. des dommages résultant de la violation d'une obligation contractuelle essentielle (obligation dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat et sur le respect duquel le client est en droit de pouvoir compter) ; dans ce cas, la responsabilité d'estaro est limitée à l'obligation de réparation des dommages prévisibles et typiques survenus.
- (3) Les restrictions de la responsabilité découlant du paragraphe 2 s'appliquent également à l'égard de tiers ainsi qu'en cas de violation des obligations par des personnes dont la faute relève de la responsabilité d'estaro conformément aux dispositions légales. Elles ne s'appliquent pas si un défaut a été tu de manière dolosive ou si une garantie de qualité de la marchandise a été donnée dans le cadre d'un contrat individuel ni en ce qui concerne les droits du client selon la loi sur la responsabilité du fait des produits.
- (4) En raison d'un manquement à une obligation qui ne consiste pas en un défaut, le client peut uniquement se retirer du contrat ou le résilier si estaro est responsable de la violation de l'obligation. Un droit de libre résiliation du client (en particulier selon les art. 650 et 648 du Code civil de la République fédérale d'Allemagne) est exclu. Dans les autres cas, ce sont les conditions et les conséquences juridiques légales qui s'appliquent.
- (5) La responsabilité d'estaro est limitée à la valeur nette de la livraison contenant l'objet défectueux. En cas d'emballages et de livraisons groupés conformément à l'article 4, paragraphe 4, la responsabilité d'estaro est limitée à la valeur nette des marchandises de la commande contenant l'objet

défectueux. Elle se limite toujours aux

dommages typiques prévisibles et ne couvre pas les dommages indirects consécutifs tels que les pertes de production ou le manque à gagner.

§ 11 Prescription

- (1) Par dérogation à l'art. 438 al. 1 n° 3 du Code civil de la République fédérale d'Allemagne, le délai général de prescription pour les droits découlant de vices de matériel et de droit de la marchandise est de douze mois à compter du transfert des risques ou, en dérogation à l'art. 634a al. 1 n° 1 et n° 3 du même code, de douze mois à compter de la réception de la prestation, respectivement de l'ouvrage. Le délai de garantie est prolongé de la durée de l'interruption de service causée par les travaux de réparation.
- (2) Les délais de prescription susmentionnés du droit de la vente ou du droit des contrats d'entreprise s'appliquent également aux demandes de dommages et intérêts contractuelles et extracontractuelles du client qui reposent sur un défaut de la marchandise, sauf si l'application du délai de prescription régulière art. 195 et 199 du Code civil de la République fédérale d'Allemagne) conduit à une prescription plus courte dans un cas particulier . Les droits aux dommages et intérêts du client conformément à l'art. 10 al. 2 phrases 1 et 2 lit. (a) ainsi qu'en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux n'arrivent à prescription que conformément aux délais de prescription légaux.

§ 12 Droit applicable et for

- (1) Les présentes CGV et la relation contractuelle entre estaro et le client sont régies par les règles de fond de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).
- (2) Si le client est un commerçant au sens du code commercial allemand ou une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public, le seul tribunal compétent – même international – pour tous les litiges découlant directement ou indirectement du contrat est le lieu du siège social d'estaro. Il en est de même si le client est un entrepreneur au sens de l'article 14 du Code civil de la République fédérale d'Allemagne. Dans tous les cas, estaro est également en droit d'intenter une action en justice sur le lieu d'exécution

de l'obligation de livraison conformément aux présentes conditions générales de vente ou
à un
accord individuel prioritaire, ou sur lieu de juridiction général du client.

Cela ne porte pas atteinte à aux réglementations légales prioritaires, en particulier celles touchant aux compétences exclusives.

- (3) Toute dérogation à un contrat conclu et aux présentes CGV doit faire l'objet d'un accord sous forme écrite. Ceci s'applique également à toute dérogation à cet impératif de la forme écrite.
- (4) Seule la version en langue allemande fait foi pour l'interprétation des présentes CGV. La traduction française ne sert qu'à faciliter la compréhension et ne dispense pas le client de son obligation de se référer à la version allemande en cas de doutes .
- (5) Si une clause de ces conditions devait être ou devenir invalide, cela ne porte pas atteinte à la validité des autres clauses des présentes conditions. La disposition invalide est remplacée par une autre permettant d'atteindre le but économique initialement visé de la meilleure manière possible.